

LE CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE L'IFCE

MISSIONS – COMPOSITION – TRAVAUX



Sommaire

ÉDITORIAL.....	p. 3
INTRODUCTION	p. 4
ORIGINES ET MISSIONS DU CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	p. 5
Origines.....	p. 5
Missions.....	p. 5
COMPOSITION DU CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	p. 6
Les organismes certificateurs de la filière équine	p. 7
Les sociétés mères.....	p. 9
Les experts (personnalités ou structures qualifiées).....	p. 10
Les centres de ressources.....	p. 13
Les ministères de tutelle.....	p. 14
Les services de l'IFCE.....	p. 15
Présidence et animation.....	p. 16
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	p. 17
Le groupe de pilotage.....	p. 17
Les réunions plénières du CEF	p. 17
Le suivi de la mise en œuvre des propositions formulées en CEF	p. 17
Comptes rendus des travaux et diffusion.....	p. 17
TRAVAUX DU CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	p. 18
Exemples de travaux menés	p. 18

ÉDITORIAL

Dès la création de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), en janvier 2010, les statuts prévoyaient la mise en place de conseils et comités dont les objectifs généraux, pour chacun d'entre eux, consistent à développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière équine et des activités équestres comme avec les collectivités concernées, proposer au Conseil d'administration des orientations stratégiques, émettre des avis sur les programmes d'activité et les moyens à y affecter, évaluer les activités de l'établissement.



© Mairie de Pompadour

En outre, chacun a sa spécialité, notamment le programme de recherche et la veille vétérinaire pour le Conseil scientifique, l'offre de formation et les moyens d'assurer au mieux son adéquation avec le marché de l'emploi pour le Conseil de l'emploi et de la formation.

Avec le Comité filière, le Comité SIRE et, maintenant, le Comité culture, patrimoine et UNESCO, ce sont cinq structures qui apportent un concours particulièrement précieux et apprécié aux membres du Conseil d'administration de l'Institut. J'ai pu le vérifier moi-même depuis qu'il m'a été demandé de le présider.

Au plan juridique, ce sont des conseils et comités de l'IFCE. Mais dans la pratique, il me semble qu'ils sont rapidement devenus des conseils et comités de la filière, tant ses membres s'y sont investis et se les sont appropriés. Je m'en réjouis particulièrement, car c'est là le gage d'un travail concerté et efficace. Et, ce faisant, ils ont un effet stimulant pour tous les services de l'Institut.

Je remercie donc particulièrement toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de ces instances, que ce soit à titre personnel ou au nom des structures de la filière qu'elles représentent, avec la participation active de nombreux personnels de l'Institut. Je remercie encore plus particulièrement celles et ceux qui s'y investissent à titre bénévole.

Je remercie enfin le président du Conseil de l'emploi et de la formation d'avoir pris l'initiative de la réalisation de ce document de présentation qui, j'en suis certain, sera utile pour l'information de nombre de nos partenaires, et fera je l'espère, des émules.

Alain TISSEUIL

Président du Conseil d'administration
de l'Institut français du cheval et de l'équitation



© A-S. Azzos/IFCE

INTRODUCTION

Je partage bien évidemment les propos du Président du Conseil d'administration et m'associe à ses remerciements.

Je voudrais, pour ma part, souligner l'importance des conseils et comités pour la mise en œuvre des actions prévues par le Contrat d'objectifs et de performances (COP) en vigueur (2018-2022), le troisième COP de l'Institut.



© IFCE

Le Conseil de l'emploi et de la formation (CEF) inscrit son action au moins sur deux des trois axes qui déclinent ce COP.

Il développe l'expertise sur les questions d'emploi et de formation, en faisant partager à ses membres les résultats d'études techniques, économiques et sociales sur la filière, comme en étant à l'origine de nouvelles études. Il contribue à recentrer l'offre de formation sur les compétences professionnelles nécessaires aux acteurs de la filière. Il contribue à l'efficacité de l'IFCE, opérateur public et institut technique de référence pour répondre aux attentes spécifiques de ses partenaires. C'est l'objectif fondamental de ce troisième COP.

Par ailleurs, le CEF joue à fond la carte du partenariat avec les autres conseils et comités de l'Institut, d'abord avec le Conseil scientifique, dont il est le plus proche du fait de ses modalités d'actions, mais aussi du Comité filière et des autres. Le président du CEF est maintenant membre du Conseil scientifique (CS) et ses réunions plénières associent toujours l'animatrice du CS, tout comme un représentant du Comité filière.

Il veille toujours à informer les présidents des autres conseils et comités de ses travaux, comme les membres IFCE du comité de pilotage du CEF. De ce travail collectif peut émerger une vision d'ensemble cohérente des différents segments de la filière. C'est aussi l'objectif du COP.

Enfin, et en tant que premier responsable de l'animation de l'Institut je ne peux que m'en satisfaire, le CEF a une action particulièrement importante pour favoriser la participation de l'ensemble des pôles de l'Institut et l'amélioration de leur travail « transversal », en concertation. Le CEF est complètement intégré aux structures de l'IFCE.

Un grand merci à son président et à tous les membres du CEF pour ce qu'ils ont déjà réalisé, en si peu de temps, depuis sa première réunion en septembre 2019, et tous mes encouragements pour la suite !

Jean-Roch GAILLET
Directeur général
de l'Institut français du cheval
et de l'équitation



© A. Bassaler

ORIGINES ET MISSIONS DU CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Origines

Les statuts de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) du 22 janvier 2010 (décret n° 2010-90) prévoient qu'il dispose de **comités thématiques, instances de dialogue avec les professionnels de la filière**. L'article R. 653-22 du code rural précise que l'Institut est doté d'un conseil de formation (CF) organisé dans les conditions fixées par le conseil d'administration (CA).

Dans le cadre de son nouveau contrat d'objectif et de performance (COP) pour la période 2018-2022, le CA a décidé d'élargir les missions du CF en en faisant un conseil de l'emploi et de la formation (CEF).

Tout en conservant des préoccupations pédagogiques, il s'agit de s'intéresser davantage à l'adéquation formation-emploi et à l'ensemble des questions administratives, techniques, financières, etc. liées à la mise en œuvre de la formation professionnelle.

Lors de sa séance du 19 juin 2019, le CA a nommé un nouveau président du CEF (Michel CHAUVEAU) ; la composition du conseil a été renouvelée pour partie et légèrement étendue (*cf. infra* – Composition du CEF).

Missions

Le CEF est une **instance de dialogue et de réflexion** de l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière en matière d'emploi et de formation, **permettant d'émettre des avis et/ou des propositions**, adressées formellement au CA, pratiquement et davantage au quotidien à la direction générale de l'Institut.

Le CEF se fonde en effet sur la vocation de l'IFCE, réaffirmée dans son COP, d'être **l'Institut technique de référence au service des acteurs de la filière équine**. Le CEF s'intéresse donc aux **besoins de l'ensemble des acteurs de cette filière**, pas seulement à la mission propre d'organisme de formation de l'Institut.

Il convenait de **passer d'une logique d'offre de formation** de l'Institut à une **logique de réponses aux besoins de compétences professionnelles** de la filière ; le CEF a l'ambition d'apporter un **soutien aux acteurs publics et privés de la formation professionnelle**.

L'IFCE veut relancer une nouvelle dynamique, centrée sur l'analyse des besoins en compétences professionnelles pour le développement de l'ensemble de la filière équine.

Les propositions que le CEF peut faire au CA ou à la direction générale (DG) de l'IFCE doivent être fondées **sur des observations partagées**, à partir de l'étude des **données techniques, économiques et sociales de la filière**. Plusieurs services, notamment **équi-ressources**, l'observatoire économique et social du cheval (OESC) et l'observatoire des métiers de l'emploi et des formations de la filière équestre (OMEFFE) y contribuent.

Ce nouveau conseil fonctionne en concertation avec les quatre autres conseils ou comités de l'IFCE. Du travail collectif de ces conseils peut émerger **une vision cohérente des différents segments de la filière**.

Le fonctionnement du CEF s'inscrit dans la **démarche d'évaluation et de qualité** à laquelle s'est engagé l'Institut. Le COP précise les principaux indicateurs retenus en matière de formation.

COMPOSITION DU CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Le CEF a vocation à réunir l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière concernés par les questions d'emploi et de formation. Sa composition actuelle est dans la continuité de celle du Conseil de la formation qui l'a précédé, enrichie de nouveaux membres apportant des réponses à l'extension de ses missions en matière d'emploi : l'OMEFFE et équi-ressources, notamment, et l'expertise de personnes ressources.

Ont ainsi été associés au CEF le Président du Conseil national de l'ordre des vétérinaires (ou son représentant) et deux experts, un doyen honoraire de l'inspection pédagogique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), ainsi qu'un directeur d'établissement du MAA.

Cette composition n'est pas figée, bien au contraire. Selon leur ordre du jour, les réunions plénières du CEF ont accueilli et continueront à accueillir des personnalités ou représentants d'organismes participants à ses travaux (Meilleur apprenti de France - MAF, par exemple), ou des représentants de structures concernées par ses préoccupations (l'opérateur de compétences, le fonds d'assurance formation, etc.).

Des chercheurs travaillant sur des sujets concernant l'emploi et/ou la formation sont également invités à présenter leurs travaux dans le cadre du CEF, sur des thématiques précises relatives à la filière équine. C'est notamment le cas pour ceux de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

Le CEF peut également accueillir de manière permanente, s'ils en expriment le désir, des représentants d'autres organismes représentatifs de la filière équine, très riche et diversifiée. La seule question qui se pose en préalable est d'identifier ce que leur participation au CEF peut leur apporter, voire également ce qu'ils peuvent apporter au CEF.

Il n'y a pas d'ordre, de collège ni de hiérarchie dans la composition du CEF. Chacun s'y exprime à égalité. Toutefois, pour tenter d'être le plus représentatif possible, l'IFCE a pensé initialement à y inviter les structures et personnalités suivantes, que l'on peut ordonner ainsi :

- Les organismes certificateurs.
- Les sociétés mères.
- Les experts (personnalités ou structures qualifiées).
- Les centres de ressources.
- Les ministères de tutelle.
- Les services de l'IFCE.



LES ORGANISMES CERTIFICATEURS DE LA FILIÈRE ÉQUINE

La branche professionnelle, en l'occurrence la Commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestre (CPNE-EE)

Elle est actuellement représentée par **Michel DAVID**, son président, issu du collège des salariés et **Fabienne BONDON**, sa secrétaire générale, issue du collège des employeurs.

Fabienne BONDON est également vice-présidente du Groupement Hippique National (GHN), organisation patronale représentative de la branche et codirigeante d'une structure équestre en Bretagne.

Michel DAVID, salarié de centre équestre, représente la CFTC Agri à la CCPNE-EE.



Constituée en 1997, la CPNE-EE détermine la politique que les partenaires sociaux décident de mettre en œuvre en matière d'emploi, de formation et de qualification professionnelle. Elle regroupe à parité des représentants des organisations représentatives syndicales et patronales de la branche des centres équestres. Depuis cette date, en concertation avec les différents partenaires de la filière, elle met en œuvre des actions permettant l'adéquation formations-emplois-métiers auprès des collectivités territoriales et des ministères intéressés par le développement des activités équestres.

Depuis la réforme de la formation professionnelle effective au 1^{er} janvier 2019, elle est l'interlocutrice privilégiée de la filière auprès de France compétences.

Le rapprochement des branches professionnelles, centres équestres, courses de trot et courses de galop qui devrait être opérant en 2025 amène l'ensemble des socio-professionnels à réfléchir à la formation des salariés afin de créer des passerelles entre les métiers des différentes composantes de la filière « Cheval ».

Le CEF, dans son rôle de « plateforme » d'échanges, de dialogue et de réflexion, permettra à la CPNE-EE d'objectiver cette évolution, en tenant compte des apports des différents

acteurs publics, privés et associatifs de la formation professionnelle.

Du fait de sa mission, la CPNE-EE est particulièrement intéressée par la diversité des échanges et propositions d'amélioration des formations au regard de l'évolution de nos emplois qui peuvent émerger dans le CEF, ainsi que par les travaux réalisés par l'IFCE dans son rôle d'appui à la filière.

Pour plus d'informations sur les missions et les certifications de la CPNE-EE :

Site : www.cpne-ee.org

Secrétariat : 02 54 83 02 06

Courriel : info@cpne-ee.org

La fédération délégataire, en l'occurrence la Fédération française d'équitation (FFE)



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

Elle est actuellement représentée par **Olivier SIMON**, directeur technique national adjoint chargé de la formation.



La FFE représente 9 000 établissements équestres et leurs 600 000 pratiquants qu'elle accompagne au quotidien dans les champs du sport, du développement et de la formation des pratiquants et des professionnels.

L'emploi et la formation aux métiers de l'encadrement constituent des leviers de premier plan pour la FFE, pour un développement efficace des activités équestres. En tant que fédération délégataire, elle participe activement aux travaux de création et de rénovation des diplômes d'État et œuvre aux côtés des services de l'État pour la mise en œuvre des formations. La FFE est également organisme certificateur au travers de titres à finalité professionnelle répondant à des domaines non couverts par l'offre de l'État. Elle propose également une offre de certification

COMPOSITION DU CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

dans le champ de la formation continue permettant ainsi aux professionnels de développer leurs compétences.

Les réformes successives de la formation professionnelle ont conduit à une forte professionnalisation des acteurs et à une complexification de l'environnement. Dans ce contexte, le travail conduit au sein du CEF permet de créer un espace de concertation et de coordination entre les différents acteurs de la filière qui constitue une véritable valeur ajoutée pour la performance des politiques publiques en matière d'emploi et de formation.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), en l'occurrence le bureau des diplômes de l'enseignement technique agricole de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), sous-direction des politiques de formation et d'éducation (SDPOFE)



Cette direction est actuellement représentée par **Héloïse GIORDANO**, cheffe de bureau (dossier suivi par Nadège SENÉ).



Ministère certificateur, le MAA propose de nombreuses certifications professionnelles dans le domaine du secteur équin. Ces diplômes relèvent de tous les niveaux et sont proposés dans toutes les voies de formation. C'est à ce titre que la DGER est membre du CEF. Cette instance est, en effet, l'espace privilégié pour faire émerger les besoins en compétences du secteur du cheval. La filière équine est une filière qui recouvre des enjeux particuliers pour l'enseignement agricole et qui contribue pleinement à son attractivité.

Le ministère des Sports (MS), en l'occurrence le bureau des métiers de l'animation et du sport (DS3 B)



Le bureau travaille à la conception des politiques publiques de formation en sport et animation. Il œuvre aussi à la formation professionnelle : conception pédagogique du diplôme, réglementation, déploiement de la formation (habilitation des établissements), insertion des diplômés, analyse des besoins de l'emploi, accompagnement des jeunes vers la formation et l'emploi (programme SESAME). Le bureau est aussi mobilisé pour traiter des questions juridiques : garantir l'harmonisation de l'offre dans le contexte européen et international et gérer les contentieux. Il se mobilise en soutien, conseil et accompagnement des services déconcentrés, établissements et partenaires (fédérations, branches professionnelles etc.) Enfin le bureau a comme rôle d'accompagner la professionnalisation des individus et des structures (fonction employeur, mutualisation de l'emploi, modèles économiques, etc.).

Il est actuellement représenté par **Pierre-Alexis LATOUR**, chef de bureau (dossier suivi par Patricia FONTANILLAS)



© B. Lemaire/IFCE

LES SOCIÉTÉS MÈRES

Les sociétés mères France GALOP et Le TROT sont présentes au sein du CEF via l'Association de formation et d'action sociale des écuries de course (AFASEC)



Créée en 1988, l'AFASEC a pour mission de former les futurs professionnels du secteur des courses hippiques et d'accompagner les salariés d'écuries tout au long de leur carrière.

L'École des Courses Hippiques AFASEC assure des programmes de formations afin que les entreprises recrutent des personnels qualifiés possédant les compétences pointues qui sont attendues pour l'entraînement du cheval de course. Les apprenants sont accueillis sur 5 campus en France, de la 4^e au Bac Pro CGEH en passant par le BTS et des formations qualifiantes pour adultes.

Elle offre également **des services d'accompagnement de proximité pour les 4 000 salariés des écuries de courses** dans le but de faciliter la vie quotidienne aux travers de solutions concrètes en matière de logement, de santé, d'allocations, d'accompagnement de la famille, d'insertion et ainsi favoriser l'engagement dans leur métier.

L'AFASEC développe son activité sous la tutelle des ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation et de l'Économie et des Finances.

Pour plus d'informations sur les missions de l'AFASEC : www.afasec.fr

Tél : 03 44 62 41 60 - contact@afasec.fr

L'AFASEC est actuellement représentée par son directeur général, **Didier BUDKA**.



« Le CEF est une opportunité unique de rencontres et de dialogues avec tous les acteurs de la filière engagés sur les questions d'emploi et de formation. Des sujets d'investissement pour construire l'avenir. » (Didier BUDKA)

La Société hippique française (SHF), société mère



La SHF est la société mère des chevaux et poneys de sport. Elle est reconnue d'utilité publique.

Elle rassemble les acteurs de la production, de la valorisation et de la commercialisation des jeunes chevaux et poneys de sport :

- Éleveurs, cavaliers, meneurs, propriétaires de jeunes chevaux et poneys.
- Organismes de sélection et associations nationales de race et organismes.
- Associations régionales d'éleveurs.
- Officiels de compétition et personnalités reconnues pour leurs compétences.
- Marchands regroupés au sein de l'Association française du commerce des équidés (AFCE).

Elle propose la politique de l'élevage et coordonne les programmes d'élevage. Elle répartit les aides de l'État.

Elle organise et développe des circuits de formation et de valorisation des jeunes chevaux et poneys de sport de 4 à 6 ans dans les disciplines du saut d'obstacles, concours complet, dressage, endurance, hunter, attelage. Ses circuits concernent 15 000 jeunes chevaux et poneys, 7 000 engageurs, 600 organisateurs, 5 300 épreuves, 1 200 concours régionaux, 6 finales nationales (CSO Poneys à Lamotte-Beuvron ; CSO-Dressage-Hunter à Fontainebleau, CCE à Pompadour, Attelage à Compiègne, Endurance à Uzès).

La SHF est organisme de formation. À ce titre, elle organise des stages de cavaliers de jeunes chevaux dans les disciplines du CSO, dressage et CCE. Par ailleurs, elle met en place chaque année des formations pour ses officiels de compétitions. De leur côté, les associations nationales de race développent des programmes de formation à destination de leurs juges de modèle et allures et des éleveurs actuels ou de demain (programme young-breeders du studbook Selle français).

La SHF est actuellement représentée au sein du Conseil de l'emploi et de la formation par son directeur, **Guillaume de THORÉ**.

COMPOSITION DU CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

La Société française des équidés de travail (SFET), société mère



La SFET est la maison mère des 26 races françaises d'équidés de travail. Elle fédère les organismes de sélection de ces races, accompagne collectivement le développement et la promotion de leur élevage et de leurs utilisations en tant qu'aval de la filière, et met en œuvre le contrôle de performance des équidés de travail (<http://www.sfet.fr>).

Dans le cadre de ses missions, la SFET s'intéresse à l'emploi et à la formation dans les différentes

branches de la filière des équidés de travail. Elle même organisme de formation, elle propose, via la plateforme <http://www.equides-formation.fr>, la formation de ses officiels pour le contrôle de performance ainsi que des formations destinées aux éleveurs. Elle participe également à la mise en place de formations pour les utilisateurs de l'énergie animale (maraîchage en traction asine et travail de la vigne au cheval) par sa filiale, l'organisme de formation FESTA (Formation Et Services en Traction Animale).

Lors des réunions du Conseil de l'emploi et de la formation, la SFET est représentée par **Magali BOGAERT**, déléguée générale ou **Clémentine BONNIN**, chargée de mission en charge notamment de l'organisation des Equi-trait-Jeunes.

LES EXPERTS (PERSONNALITÉS OU STRUCTURES QUALIFIÉES)

Le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires (CNOV)



Le CNOV est actuellement représenté par son président, **Jacques GUÉRIN** (suppléant, Pascal FANUEL).



L'Ordre des vétérinaires est un organisme de droit privé qui assure une mission de service public auprès des vétérinaires et des usagers de la profession.

Il regroupe tous les vétérinaires qui exercent la partie réglementée de la profession en France.

Sa mission principale est la tenue du Tableau de l'Ordre, c'est-à-dire la liste des personnes autorisées à exercer la profession.

En habilitant les personnes physiques et morales à l'exercice et en veillant au respect de leurs devoirs professionnels, l'Ordre est le garant de

de la qualité du service rendu au public par les vétérinaires.

Il assure également la défense des intérêts moraux de la profession, son honneur et son indépendance.

L'Ordre des vétérinaires est composé de 12 Conseils régionaux de l'Ordre et d'un Conseil national, soit 185 élus répartis sur le territoire national.

Au 1^{er} janvier 2021, 19 530 vétérinaires étaient inscrits au Tableau de l'Ordre dont 55,6% de femmes. 5,6% d'entre eux déclarent soigner exclusivement ou principalement les équidés. <https://www.veterinaire.fr/>

Dans le cadre des travaux du Conseil de l'emploi et de la formation, le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires propose son expertise sur les métiers de la santé, du soin et du comportement du cheval, en particulier sur la formation, les compétences et qualités acquises, les missions revendiquées, les appellations, titres et diplômes. Jacques GUÉRIN est président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires. Diplômé de l'École nationale vétérinaire de Nantes (ONIRIS) en 1988, il devient praticien rural en Bretagne. Il est d'abord élu au Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires de Bretagne, avant de rejoindre

le Conseil national de l'Ordre où il occupe successivement les postes de vice-président, à partir de 2010, puis de président, depuis 2016. Il exerce actuellement dans le domaine de l'expertise vétérinaire en dehors de ses activités à la présidence de l'Ordre.

Hervé SAVY, Doyen honoraire de l'Inspection de l'enseignement agricole du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)



« La question autour de laquelle s'est organisée toute ma carrière professionnelle est : quelle est l'évolution des situations de travail sur un territoire (dans une branche, une filière, un pays...) et quelles sont les qualifications dont ont besoin les personnes qui y vivent et le font vivre ? »

La mission du Conseil de l'emploi et de la formation (CEF) de l'IFCE vise notamment à éclairer les réponses à cette question pour la filière équine.

Sans être moi-même équitant, j'ai côtoyé cette filière à plusieurs moments, de l'amont à l'aval, particulièrement comme sous-directeur en charge de la formation professionnelle au ministère de l'Agriculture, délégué à l'emploi et aux formations au ministère de la Jeunesse et des Sports, puis doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole. Dorénavant ingénieur général honoraire des ponts, des eaux et des forêts, c'est avec enthousiasme que j'apporte ma contribution aux travaux de prospective et de propositions du CEF, au service des acteurs du monde équin. »



© M. Guillaumot

L'Inspection de l'enseignement agricole du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)

Elle est actuellement représentée par **Joël RIGAL**, Inspecteur pédagogique de l'enseignement agricole en productions animales - Référent national en hippologie - équitation.



L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée aux côtés de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), concourt à la mise en œuvre de la politique éducative arrêtée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Elle participe notamment au contrôle, à l'évaluation des établissements, ainsi qu'à l'appui et à l'accompagnement des agents et des dispositifs de formation.

« En tant qu'Inspecteur pédagogique mon expertise est aussi requise dans la participation à l'élaboration des référentiels de diplômes, leur mise en œuvre, l'élaboration des sujets d'examen, le recrutement des personnels enseignants et tout autre sujet pouvant avoir un lien avec mon domaine de compétence. »

Spécifiquement sur les domaines ayant trait au cheval, je suis sollicité sur les formations professionnelles du ministère chargé de l'Agriculture (quelle que soit la voie de formation), comme également sur les enseignements de découverte ou de pratique (tels les enseignements optionnels et/ou facultatifs), voire sur les pratiques sportives comme les sections sportives développées autour de l'équitation dans les établissements d'enseignement agricole. »



© Cl. Losfeld

COMPOSITION DU CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Roland DELON, Directeur de la Bergerie nationale de Rambouillet



Le Centre d'Enseignement Zootechnique (CEZ) – Bergerie nationale de Rambouillet est un établissement public national dont la mission principale est d'apporter son appui à l'enseignement agricole. Il anime des réseaux d'établissements sur différents sujets, accompagne des établissements dans leurs projets et propose des stages de formation aux enseignants et formateurs. Il forme apprentis et adultes aux métiers du cheval, de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale. À travers son centre hippique et son exploitation agricole, il développe des activités autour du cheval de loisirs et de sport ainsi que du cheval de trait.



« Comme directeur d'un établissement d'appui à l'enseignement agricole, je suis souvent amené à faire le lien entre les politiques nationales, les instituts techniques ou de recherche et les établissements d'enseignement agricole. Les travaux du Conseil de l'emploi et de la formation de l'IFCE sont

donc particulièrement intéressants pour nous aider à mieux accompagner les lycées agricoles dans toutes leurs missions liées au cheval : formation initiale et continue, animation du territoire, etc. Les enjeux de cette filière sont importants pour notre dispositif d'enseignement et je suis heureux de pouvoir contribuer à son développement en siégeant dans cette instance. »

L'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement, ou Agrosup Dijon, école d'ingénieur



Agrosup Dijon est un établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel EPSCP, « grand établissement » sous double tutelle du ministère chargé de l'agriculture et du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Agrosup Dijon c'est une école et, également, un pôle ressources et ingénierie, à vocation d'appui à l'enseignement technique agricole.

Au-delà de la formation d'ingénieur, l'établissement se positionne de manière large sur l'enseignement supérieur et sur l'enseignement technique agricole : préparation aux diplômes par enseignement à distance, appui au système de formation et à l'insertion professionnelle, formation de cadres et de formateurs.

C'est cette expertise que l'établissement peut apporter au CEF.

Agrosup Dijon est actuellement représenté par **Sabine PETIT**, Ingénieure d'étude du pôle stage et insertion professionnelle.



© B. Lemaire/IFCE



© Cl. Losfeld

LES CENTRES DE RESSOURCES

Équi-ressources



Équi-ressources, service de l'IFCE, est le référent national en matière d'emploi et de formation dans la filière équine, tout secteur et tout métier, en France et à l'étranger.

Équi-ressources a été créé en 2007, d'un partenariat entre l'IFCE, le Pôle emploi, le Pôle Hippolia, le Conseil des chevaux de Normandie et la Région Normandie et suit trois principales missions :

- rapprocher l'offre et la demande grâce à sa bourse à l'emploi en diffusant des offres d'emploi et de stage et en accompagnant les professionnels dans leurs recrutements ;
- orienter et conseiller les futurs professionnels sur les métiers, les formations et les carrières dans la filière ;
- analyser l'adéquation emploi-formation et proposer des pistes de réflexion et d'amélioration aux acteurs concernés, grâce à l'observatoire des métiers, de l'emploi et des formations de la filière équine (OMEFFE) de l'IFCE.

Membres à part entière, équi-ressources et l'OMEFFE contribuent au bon fonctionnement du Conseil par leur expertise et leur connaissance autour des métiers de l'emploi et de la formation.

Équi-ressources est actuellement représenté par **Tiphaine DROUOT**, responsable.



Responsable du service depuis 2015 Tiphaine Drouot définit avec les partenaires fondateurs d'équi-ressources la stratégie de développement du service et gère une équipe de 8 conseillers emploi-formation répartis en France et une chargée de projet en charge de l'animation du CEF.

L'observatoire des métiers, de l'emploi et des formations de la filière équine (OMEFFE)

L'OMEFFE est actuellement représenté par **Carole TROY**, ingénieure agronome.



L'OMEFFE est l'instrument de gestion prévisionnelle des emplois et des formations de la filière équine. Constitué de deux ingénieures de projet, nos activités s'organisent autour de 4 thèmes :

- collecter et traiter des données pertinentes ;
- améliorer les méthodes de valorisation et d'analyse des données ;
- mener des nouvelles études et développer la prospective ;
- faciliter le partage de ces connaissances.

Nous collaborons en permanence avec l'Observatoire économique et social du cheval (OESC) de l'IFCE ainsi qu'avec les conseillers équi-ressources pour traduire au mieux les besoins de la filière, élaborer des méthodologies structurées de travail et développer des analyses et points de vue constructifs.

Pour l'OMEFFE, en plus d'être un groupe de travail qui priorise les problématiques emploi-formation de la filière à approfondir, le CEF oblige à produire des outils de pilotage concrets dont l'appropriation est largement facilitée grâce aux rapports privilégiés et de qualité entretenus avec les représentants professionnels et institutionnels de la filière.

« Les relations entre formations et emploi m'ont toujours intéressées. Lors de ma sortie de Bordeaux Sciences Agro en 2007, j'ai acquis une expertise en gestion d'un centre de formation professionnelle agricole en Haute-Savoie avant d'intégrer la direction territoriale Arc Méditerranée de l'IFCE. En 2015, j'évolue et me positionne, au niveau national, sur le poste de responsable de l'OMEFFE. Aujourd'hui, je suis fière de constater que l'OMEFFE est de plus en plus l'interlocuteur de référence pour nos cibles et que son expertise technique se développe de jour en jour. »

COMPOSITION DU CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

LES MINISTÈRES DE TUTELLE

Les ministères de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Sports sont représentés au sein du CEF en tant qu'organismes certificateurs (cf. supra), mais également en tant que ministères de tutelle.



Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en l'occurrence le bureau du cheval et des institutions des courses de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), est actuellement représenté par **Florent ROMAGOUX**, adjoint au chef de bureau (dossier suivi par Agnès RIMBERT).

Le bureau en charge du cheval et de l'institution des courses a notamment pour mission d'exercer la tutelle sur l'établissement public « Institut français du cheval et de l'équitation » (IFCE).

Il assure également l'habilitation et le suivi des organismes intervenant dans la sélection des équidés et l'approbation de leurs règlements techniques.

Ce bureau élabore et encourage les politiques de développement de toutes les filières équinés au niveau national ; il participe à l'évaluation et à l'ajustement des mesures économiques et sociales susceptibles d'avoir une incidence sur celles-ci.

Agnès RIMBERT est juriste en droit social, ressources humaines et formation professionnelle, domaines dans lesquels elle a œuvré comme formatrice d'abord dans le secteur privé, puis dans le secteur public, dans des établissements sous tutelles tels que l'INRAE ou Météo-France, mais aussi dans divers services du ministère en charge de l'agriculture, dont la DGER, le secrétariat général et la DGPE. C'est donc tout naturellement qu'il lui a été confié le suivi des travaux du Conseil de l'emploi et de la formation de l'IFCE.



Direction des Sports

Le ministère des Sports, en l'occurrence le bureau du pilotage stratégique et de la tutelle des établissements (**Thibaut DESPRÈS**, chef de bureau – DS2 A), est actuellement représenté par Frédéric DAMBIER, chargé de mission.



Le ministère chargé des sports assure le pilotage stratégique de 22 établissements publics (CREPS, INSEP, ENSM, ENVSAN, Musée national du sport) dont l'IFCE pour lequel la tutelle est copartagée avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ainsi, afin d'accompagner l'IFCE dans l'atteinte des objectifs de son COP, et notamment l'objectif 1.4 relatif à l'offre de formation, le ministère participe aux travaux du CEF en lien avec les besoins de formation dans le champ de l'équitation.

Frédéric DAMBIER, fort de ses expériences professionnelles au sein de l'INSEP et de fédérations olympiques, a à cœur d'orienter les travaux du CEF vers les besoins du terrain dans une perspective de soutien au développement des pratiques sportives, mais aussi d'accompagnement à la politique du haut niveau.



© M. Guillaumot

LES SERVICES DE L'IFCE

Le Conseil de l'emploi et de la formation travaille avec les pôles de production de l'IFCE (notamment les pôles formation professionnelle et sportive ainsi que développement, innovation et recherche), comme avec ses pôles transversaux (notamment le pôle chargé du pilotage stratégique et sa direction accompagnement de la filière).

Compte tenu de ses missions, le pôle formation professionnelle et sportive (PFPS) est celui qui accompagne en permanence le CEF, avec l'ensemble de ses personnels pédagogiques, techniques et administratifs.

Ce pôle est dirigé par
Jean-Michel PINEL.



Le PFPS de l'IFCE est le support de son offre de formation, tant en conception qu'en réalisation et production d'outils pédagogiques. Cette offre était antérieurement disparate et dispersée sur plusieurs sites de l'établissement. Le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) l'a amené à se recentrer sur des formations de niveau supérieur, qualifiantes et diplômantes, principalement tournées vers le monde professionnel.

Dans le cadre de l'ancien Conseil de la formation (CF), le rôle du PFPS consistait à proposer des sujets pour les partager avec la filière et mettre en évidence les éventuels apports de l'IFCE. Lors de sa transformation en Conseil de l'emploi et de la formation (CEF), son rôle a évolué. Il a d'abord fallu trouver un nouveau président correspondant à la nouvelle orientation de ce conseil. Maintenant, si le CEF garde l'objectif de réunir les acteurs de la filière pour leur permettre d'échanger, l'ambiance de travail entre ses membres offre la possibilité de mettre en place des projets transversaux.

L'intégration de la notion d'emploi au sein de ce conseil se fait dans un souci de mieux analyser les conditions et mécanismes de la pérennité des postes, principalement d'enseignants, au sein de la filière équestre. C'est une

préoccupation majeure pour le PFPS. Il faut pouvoir mettre en évidence les éventuelles distorsions qu'il peut y avoir entre les différents cursus de formations et les attentes de la clientèle afin d'y apporter les remédiations nécessaires.

Au sein du CEF, le PFPS présente les aspects novateurs de ses démarches et apporte des connaissances ; il est aussi l'artisan de la mise en œuvre de certaines propositions qu'il formule. Il met à sa disposition ses agents, en fonction des disponibilités et des compétences de chacun, pour répondre aux demandes de la filière.

Jean-Michel PINEL est le directeur du PFPS depuis le 9 mars 2013. Il a été recruté avec comme mission de mettre le champ de la formation de l'IFCE au même niveau que celui de l'INSEP (Institut national de l'expertise et de la performance). Il a su mettre toute son énergie et son expérience au service du projet qui lui a été confié.



À compter du 1^{er} mai 2021, Jean-Michel PINEL fait valoir ses droits à la retraite et « passe les rênes » à **Flavie BARILLER** pour prendre la direction du pôle, qui prend maintenant l'appellation de pôle formation professionnelle et apprentissage (PFPA).

« Soucieuse de former avec efficacité, en lien direct avec l'évolution des métiers et de la société, j'exerce depuis près de vingt ans dans le champ de la formation professionnelle. Tout d'abord formatrice, au lycée agricole de Laval puis au centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA), je prends la responsabilité du département Métiers Emploi Formation de cet établissement, qui accueille plus de 2 300 stagiaires par an, toutes disciplines sportives confondues. Cavalière passionnée, aussi bien de sports équestres que de courses hippiques, titulaire du BEES1 d'équitation, curieuse de tout ce qui a trait au cheval, c'est avec beaucoup de conviction et de motivation que je prends la direction du pôle formation professionnelle et apprentissage de l'IFCE et que j'intègre ce Conseil de l'emploi et de la formation, au service de toute la filière cheval. »

COMPOSITION DU CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

PRÉSIDENTE ET ANIMATION

La présidence du Conseil de l'emploi et de la formation est actuellement assurée par **Michel CHAUVEAU**, inspecteur principal de la jeunesse et des sports honoraire.



« Conseiller d'orientation scolaire et professionnelle fut mon premier métier, au ministère chargé de l'Éducation nationale. Devenu inspecteur de la jeunesse et des sports, j'ai été notamment chargé de la mise en place de la formation continue des personnels de ce ministère, puis de leur recrutement et de leur formation, à l'occasion de la création des corps de professeur de sport et de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse. Je fus également responsable du bureau chargé de la formation aux métiers de l'animation. Après un poste de directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports en région Centre, la direction de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) m'a été confiée. La réussite du double projet des athlètes, sport de haut niveau, formation et insertion professionnelle, a toujours été la préoccupation essentielle de ce grand établissement.

En fin de carrière, Hervé SAVY me demanda de faire des propositions pour l'amélioration du service public de formation du ministère de la Jeunesse et des Sports et la rénovation d'une filière professionnelle, celle de la plongée subaquatique. Par ailleurs, pendant de nombreuses années, je fus également inspecteur coordonnateur pour l'aïkido et président des jurys de brevets d'État.

Les sujets relatifs aux formations et à l'insertion professionnelle ont été des préoccupations constantes tout au long de ma carrière, pour tous comme pour les sportives et sportifs de haut niveau. Ce travail s'est toujours fait en relation avec les fédérations concernées, comme avec les partenaires sociaux, les syndicats d'employeurs et d'employés.

Ces éléments ont certainement amené la direction générale de l'IFCE à me proposer la présidence du CEF. Certes, je ne connaissais pas la filière équine, mais c'est sans doute un gage d'impartialité pour occuper cette fonction. Je découvre cette filière ; elle est particulièrement riche, diversifiée et intéressante. Celles et ceux qui la font vivre sont des personnes passionnées et passionnantes, qui

m'enrichissent beaucoup. Je serai très heureux de pouvoir leur apporter quelque chose en retour pendant que j'occuperai cette fonction. »

L'animation du Conseil de l'emploi et de la formation est actuellement assurée par **Charlène LOURD**, ingénieure de projets et de développement.



« Mon expérience à l'IFCE débute en 2011 par la réalisation de mon mémoire de Master en géographie rurale : Quelles perspectives d'avenir pour le métier de palefrenier soigneur ?

À la fin de mon cursus de formation, j'ai l'opportunité de travailler dans le monde des courses. Passionnée des sports équestres, je découvre un autre monde et observe une autre manière de travailler.

Persuadée que la filière a besoin de se professionnaliser, j'accepte avec grand bonheur la proposition d'un poste de conseillère emploi-formation au sein du service d'équi-ressources. Très impliquée par les questions liées à l'emploi, j'apporte progressivement un appui à l'OMEFFE et prépare en parallèle un master en ingénierie de formation pour approfondir mes connaissances dans ce domaine.

C'est une révélation qui m'amène à commencer un doctorat pour continuer d'œuvrer à une meilleure construction des parcours professionnels des gens de chevaux. L'animation du CEF est pour moi l'occasion de m'investir plus amplement encore dans l'accompagnement de la filière, dans un domaine qui m'est cher.

Trop souvent identifiée comme un cumul de secteurs d'activités, la filière équine perd parfois en transversalité. Le travail en réseau, l'information partagée, la prise de conscience collective, le dialogue et la mise en œuvre de projets communs sont des atouts forts pour le CEF.

Ma relation "au terrain", par mon expérience de conseillère et mon lien à équi-ressources, ainsi que mon rôle d'animatrice du CEF comme agent de la direction accompagnement de l'IFCE et mon travail de doctorante en sciences sociales font que je suis sensible à la transversalité. L'investissement des membres pour le CEF me laisse croire en notre capacité d'unir nos talents pour accompagner notre filière. »

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Le CEF étant un lieu de dialogue et de propositions, il veille à l'expression et la hiérarchisation des besoins des membres de la filière.

Comme les autres conseils, il rapporte l'avancement de ses travaux au Conseil d'administration, notamment dans le cadre d'un rapport annuel.

Le CEF n'est pas une instance de décision, mais de proposition. La direction générale de l'IFCE les valide, ou demande tel ou tel approfondissement, et donne ensuite les orientations et moyens nécessaires à ses services.

La méthode de travail habituelle est la suivante.

Le groupe de pilotage

Un groupe de pilotage (GP) a été constitué, composé du président du CEF, du directeur général (DG) et de son adjointe (DGA), du responsable du pôle formation professionnelles et apprentissage (PFPA) et de l'animatrice du CEF.

Ce GP peut, le cas échéant, être complété par d'autres cadres de l'IFCE, en fonction des besoins.

Le groupe de pilotage se réunit environ un mois et demi avant chaque réunion plénière du CEF, pour, notamment, finaliser le projet d'ordre du jour et le soumettre, pour avis, accord et compléments éventuels, aux membres du Conseil.

Il se réunit également environ un mois après chaque réunion plénière du CEF, pour en faire un bilan et esquisser les grandes lignes de la réunion plénière suivante.

Les réunions plénières du CEF

Le CEF se réunit normalement deux fois par an, et autant que de besoin. Ses réunions se tiennent, à tour de rôle, dans les locaux de l'un des deux ministères de tutelle, dans l'un des sites de l'IFCE, ou dans les locaux de ses partenaires.

L'ordre du jour alterne des temps d'information et des temps de débat, autour des propositions qui sont ou ont été précédemment formulées, permettant ainsi d'en effectuer un suivi précis.

Les présidents des autres conseils et comités de l'IFCE sont invités aux réunions du CEF ; ils sont très fréquemment représentés, pour ceux qui sont les plus concernés (Conseil scientifique et Comité filière). Réciproquement, un représentant du CEF peut être invité aux réunions des autres conseils et comités. À ce titre, son président (titulaire) et son animatrice (suppléante) sont maintenant membres du Conseil scientifique).

Le suivi de la mise en œuvre des propositions formulées en CEF

À chaque proposition est en général associé un groupe de travail et un pilote. Ce dernier anime son groupe, informe régulièrement le président du CEF de l'avancée du dossier et rapporte sur le sujet en séance plénière.

De fait, l'essentiel du travail, animé par les pilotes des dossiers, en liaison très étroite et quasi permanentes avec les membres du CEF concernés, se fait entre les deux ou trois réunions plénières annuelles. Ces dernières ne sont donc que des points d'étape, destinées à informer collectivement l'ensemble du CEF de l'avancée des travaux, les valider et s'entendre sur les nouvelles orientations.

Comptes rendus des travaux et diffusion

Les comptes rendus de réunion du CEF sont élaborés très rapidement par son animatrice, validés par le groupe de pilotage, puis soumis à la validation des membres du CEF, notamment pour ce qui est de leurs propres interventions. Dans un délai d'un mois environ, ces comptes rendus sont ensuite placés dans une page dédiée du site internet de l'Institut (<https://www.ifce.fr/ifce/appui-filiere/comites-appui-filiere/conseil-emploi-formation/>), accompagnés des documents de séance. Chaque membre du CEF peut ainsi s'y reporter, notamment celles et ceux qui n'ont pu se rendre disponible pour une réunion.

Les comptes rendus des réunions du groupe de pilotage font l'objet, quant à eux, d'une diffusion en interne aux membres du CODIR de l'IFCE et aux présidents des autres conseils et comités, pour information. La diversité des sujets traités a en effet amené à considérer que l'ensemble des cadres de l'Institut pouvait être concerné par tel ou tel d'entre eux.

TRAVAUX DU CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Un tableau, accessible sur le site du CEF, indique les thèmes inscrits à l'ordre du jour des réunions du Conseil depuis sa création, ce en quoi ils constituent (information études, etc.), les intervenants ou les pilotes des dossiers correspondants, les initiateurs ou commanditaires, les bénéficiaires et l'état d'avancement du sujet.

Ce tableau montre un certain équilibre numérique, délibérément recherché, entre les séquences d'information et celles de dialogue. Ces deux temps permettent de faire émerger des propositions. Elles consistent souvent en études, en analyses, ou en actions d'information et de diffusion des connaissances.

L'initiative de ces propositions provient des différentes instances du CEF, que ce soit des sociétés mères de la filière, de la fédération délégataire, de la branche professionnelle, des experts, des ministères de tutelle et de l'IFCE. Les bénéficiaires des informations et des études sont également diversifiés et concernent, au final, l'ensemble de la filière ainsi que ses usagers et le grand public.

Exemples de travaux menés

Diffusion d'information aux partenaires de la filière - Agrément des OF

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 demande aux organismes de formation (OF) de détenir une certification de qualité délivrée par Qualiopi pour bénéficier de financements publics. Le CEF a pensé utile de leur rappeler cette obligation au travers d'une lettre d'information, adressée à l'ensemble des OF de la filière équine en septembre 2020, pour les préparer et les accompagner vers cette exigence à compter du 1^{er} janvier 2021.

Appui méthodologique - Insertion professionnelles des diplômés de la filière équestre

La loi de 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel demande à chaque organisme de formation et à chaque certificateur de rendre compte du taux d'insertion de leurs diplômés. Le CEF a exprimé un besoin d'harmonisation des méthodes de récoltes de données. Le travail actuellement en cours (premier semestre 2021) consiste à proposer une méthodologie commune.

Applications pratiques d'une recherche et transfert d'information - Mieux intégrer la demande des usagers en centre équestre

Face à la diminution du nombre de licenciés et à la volatilité de la clientèle des centres équestres, l'étude Fidel'Equestre a été réalisée dans le but d'analyser la demande, la satisfaction et la fidélité des pratiquants. Le CEF a proposé de transférer les informations obtenues par cette étude aux professionnels, enseignants, formateurs, gérants de centres équestres et élèves enseignants. Un collectif a travaillé à la mise en œuvre d'une « boîte à outil » composée d'articles, de web conférences, de supports de cours et d'un outil en ligne (évaluation des attentes, de la satisfaction et de la fidélité de la clientèle du centre équestre). Ce travail, très engagé, se poursuit encore actuellement.



© V. Le Drogoff



© A. Laurieux/IFCE

Diffusion d'information au public cherchant une orientation - Actualisation des fiches métiers de la santé et du soin

La législation prévoit que seules les personnes titulaire d'un diplôme, certificat ou titre de vétérinaire figurant dans l'arrêté du 19 juillet 2019 peuvent exercer la médecine et la chirurgie des animaux en France. De nombreuses questions se posent quant à l'exercice et à la formation aux médecines alternatives. Le CEF a souhaité que soient actualisée les fiches métiers d'équi-ressources servant de support au public en orientation. Ce travail a été réalisé. Une dizaine de supports d'information ont ainsi bénéficié de l'expertise du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires (CNOV).

Aide à la mise en œuvre d'un projet - Extension des métiers ouverts au titre de « Meilleur apprenti de France ».

Depuis 1985, le concours « Un des meilleurs apprentis de France » (MAF), pensé et organisé par la société nationale Meilleur ouvrier de France (MOF) offre chaque année la possibilité à des apprentis de tous horizons professionnels de montrer leur savoir-faire, promouvant ainsi le travail manuel. La filière équine est actuellement représentée par les métiers de sellier-harnacheur et de maréchal-ferrant ; le CEF a proposé d'étendre le concours aux métiers de palefrenier soigneur, lad driver, cavalier d'entraînement et enseignant d'équitation. Un collectif œuvre pour inscrire ces métiers à la rentrée de septembre 2021.

Recherche pour le compte d'un partenaire - Recrutement dans le secteur des courses

Face à la pénurie grandissante de personnel au sein des écuries de courses et à leur important turn-over, équi-ressources et l'AFASEC ont souhaité, dans le cadre du CEF, que soit étudiée la problématique de l'attractivité des métiers liés à l'entraînement de chevaux de courses au Trot et au Galop. L'OMEFFE propose un diagnostic sur-mesure pour objectiver les raisons de la pénurie de candidats ressentie par les employeurs du point de vue des acteurs de l'orientation, de la formation et des (futurs) salariés du secteur.



© B. Lemaire/IFCE

**Contact : Conseil de l'emploi
et de la formation (CEF)**

Charlène Lourd - 07 62 13 98 88
charlene.lourd@ifce.fr

Institut français du cheval et de l'équitation
Avenue de l'ENE - 49400 SAUMUR Cedex



Date de publication : avril 2021

Directeur de publication : Jean-Roch Gaillet, Directeur général

